

Mairie de la Garde

ARRONDISSEMENT de Gênes

Du vingt six Jours an mil huit cent vingt-cinq, à huit heures du Matin
 ACTE DE MARIAGE de Jean André Orange ayan, Catholique
 âgé de vingt ans, né à la Garde, département de l'Isère
 d'une part le dit _____ du mois de Janvier mil huit cent vingt-cinq
 domicilié à la Garde, département de l'Isère
 fils de _____ et de _____
 et de _____
 domicilié à la Garde, département de l'Isère
 fils de _____ et de _____

Et de Marie noble Gondran
 âgée de vingt ans, née à la Garde, département de l'Isère
 le six du mois de Janvier mil huit cent vingt-cinq
 à la Garde, département de l'Isère
 fille de _____ de
 Jean Baptiste Gondran
 domicilié à la Garde, département de l'Isère
 et de Rose Bagnard
 domiciliée à la Garde, département de l'Isère

Les actes préliminaires sont de publication, l'époux n'ont le
 demandeur n'est pas marié, le demandeur n'est pas marié
 requête de refus qui n'a eu ni opposition ni empêchement
 au dit mariage d'après le Code présent en vigueur
 ni empêchement de parenté de la part de l'un ou de l'autre, portant
 qu'il n'y a pas de mariage et n'y a eu ni opposition ni empêchement
 ni autre suite de la part de l'un ou de l'autre, d'après le Code présent en vigueur

Et le tout en forme : de tout lesquels actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre, en Mariage, l'un Marie noble
 Gondran et l'autre Jean André Orange.

En présence de _____ domicilié à la Garde, département
 de l'Isère, âgé de _____ ans, profession de _____
 D. _____ domicilié à la Garde, département
 de l'Isère, âgé de _____ ans, profession de _____
 D. _____ domicilié à la Garde, département
 de l'Isère, âgé de _____ ans, profession de _____
 Et de _____ domicilié à la Garde, département
 de l'Isère, âgé de _____ ans, profession de _____

Après quoi, moi _____ Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par lesdites parties
 et par moi, Officier public, en présence de _____



Mairie de la Garde



ARRONDISSEMENT de Gênes

Du vingt six Jours an mil huit cent vingt-cinq, à huit heures du Matin
 ACTE DE MARIAGE de _____
 âgé de _____ ans, né à _____, département de _____
 le _____ du mois de Janvier mil huit cent vingt-cinq
 domicilié à _____, département de _____
 fils de _____ et de _____
 et de _____
 domicilié à _____, département de _____

Et de Marie Marguerite Nottet
 âgée de _____ ans, née à _____, département de _____
 le _____ du mois de Janvier mil huit cent vingt-cinq
 à _____, département de _____
 fille de _____ de

 domiciliée à _____, département de _____

Les actes préliminaires sont de publication, l'époux n'ont le
 demandeur n'est pas marié, le demandeur n'est pas marié
 requête de refus qui n'a eu ni opposition ni empêchement
 au dit mariage d'après le Code présent en vigueur
 ni empêchement de parenté de la part de l'un ou de l'autre, portant
 qu'il n'y a pas de mariage et n'y a eu ni opposition ni empêchement
 ni autre suite de la part de l'un ou de l'autre, d'après le Code présent en vigueur

Et le tout en forme : de tout lesquels actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an
 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Marguerite
 Nottet et l'autre _____

En présence de _____ domicilié à _____, département
 de _____, âgé de _____ ans, profession de _____
 D. _____ domicilié à _____, département
 de _____, âgé de _____ ans, profession de _____
 D. _____ domicilié à _____, département
 de _____, âgé de _____ ans, profession de _____
 Et de _____ domicilié à _____, département
 de _____, âgé de _____ ans, profession de _____

Après quoi, moi _____ Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par lesdites parties
 et par moi, Officier public, en présence de _____

_____ Maire

_____ Maire
